



remboursement suite à vol de remorque

Par **beni**, le **20/01/2010** à **21:45**

Bonjour,

un ami m'a prêté sa remorque de trois pour ma fille. Pendant la nuit celle ci a été volée sur le parking sécurisé de la résidence.

je lui ai proposé de la remplacer par un modèle équivalent, il a refusé n'acceptant que le même type de remorque en neuf.

Il a donc commandé le même modèle en neuf. Il me demande de lui rembourser la totalité malgré sa vétusté. Je lui ai remboursé 60% de la totalité soit 1000€. S'il intente une action en justice quelles seraient ses chances d'être débouté?